

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DFCPAJI\_0017** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **11/02/2025**

Objet : **Maintenance et suivi du logiciel decennie**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **11/02/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122 25005.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250211-DFCPAJI\_0017-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **11/02/2025**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_2025\_0017



**Objet :** Marché n°25.005 – Maintenance  
et suivi du logiciel Decennie - Conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFPAJI\_AR2024\_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de la maintenance et suivi du logiciel Decennie ;

Considérant que la société LOGITUD SOLUTIONS dispose de l'exclusivité en matière de maintenance de ce logiciel et qu'elle a remis une offre économiquement avantageuse ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup> :** De conclure le marché n°25.005 avec la société LOGITUD SOLUTIONS pour un montant de 2 066,91€ HT pour la part forfaitaire et de 10 000 € HT maximum pour la part unitaire pour la période initiale en vue de la réalisation de la maintenance et suivi du logiciel Decennie.

**Article 2 :** Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

11 FEV. 2025

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Vuylstecker', is written over the right side of the official seal.

*Accusé réception en Préfecture le :*

*Publié sur le site de la Ville le :*